



Commission Départementale des Arbitres
Saison 2025 - 2026
Réunion du 2 septembre 2025
PV n° 1

Présents : Florianne BUISSON - Philippe FABRE - Alexandre MARTIN - Dominique CUOQ - Raphaël ROBERT - Jean Luc BESSENAY – Gérard LIABEUF – Dominique CHALLET - Fabien FOURNAT - Christian FLANDIN - Jean-Noël FALCON

Assistent : Stéphane POUZOLS, Astrid SADERNE GUILLON, François FALGON

Excusés : Bernard CHANTEMESSE - Bernard LESCOP – David LEPINAY - Mickaël BENALOUANE – Yannick GADEN

Condoléances à :

- A la famille de M. DELEAGE Gérard, Président de l'AGS SIGOLENOISE

Rappel des boîtes mails :

- CDA (Raphaël ROBERT) : cda@haute-loire.fff.fr
- désignations des séniors (Dominique CUOQ) : designations43@gmail.com
- désignations des jeunes (Philippe FABRE) : designationsjeunes43@sfr.fr
- médecin : medecin@haute-loire.fff.fr

Informations :

- Arrivée de François FALGON le 1^{er} septembre en remplacement de Florianne.
- Arrivée de ASSAD Ibrahim, EL MACHICHI Faris en provenance du district du 69 et du 42.
- Jérôme GINHAC souhaite reprendre l'arbitrage.
- Serge LIOGIER ne souhaite plus faire partie de la CDA. Nous le remercions de toutes les années où il a donné de son temps pour le bon fonctionnement de la CDA

- Arrivée des clubs suivants en D1 F : Gf Mont et Plaine, Sorbiers la Talaudière (STF) et St Christo en Jarez. C'est le district de la Haute Loire qui désigne les arbitres, les clubs arrivants doivent adapter notre fonctionnement concernant les HJ, le carton blanc, etc.
...
- Stéphane SURREL et Raphaël ROBERT observeront les jeunes en ligue, Stéphane POUZOLS continue bien sur ses missions auprès de la ligue et de la Fédération.
- A partir du 7 septembre, les arbitres qui officient dans les catégories ci-dessous seront indemnisés par virement et uniquement par virement :
 - D1 ;
 - D2 ;
 - D3 ;
 - D1F ;
 - U15 D1 ;
 - U18 D1.

Pour toutes les autres catégories, les clubs doivent indemniser les arbitres le jour même de la rencontre. Les arbitres devront fournir une note de frais obligatoirement aux clubs.

- Jérémy ROUX a fait la demande d'officier en Occitanie pour plus de facilité pour lui par rapport à son domicile.
- Intégration dans foot2000 des arbitres de Langogne et de Coucouron.

Stage du début de saison :

- Envoi de la convocation fin août avec le lien pour le repas. A ce jour, 68 arbitres ont répondu.
- Les repas sont gérés par le club de St Germain Laprade
- Visite de la salle : Fait fin Aout, nous serons dans le hall du gymnase, nous pourrons projeter sur un mur.
- Les tests physiques se feront sur le terrain en sable. Responsable : Dominique CUOQ.
- Date du rattrapage :
 - Mardi 30 septembre 2025 à St Germain Laprade : uniquement pour les tests physiques à 19h00.
 - Jeudi 16 octobre 2025 à Coubon : tests physiques + partie administrative à 19h00.

Planning du stage :

- 8 h 15 / 8 h 45 : Accueil et café offert par l'UNAF 43 ;
- 9 h 00 : Test physique pour catégories D1 / D2 + Féminines ;
- 9 h 00 : carton blanc, temps mort + analyses situations vidéo pour Jeunes, D3, D4 ;
- 10 h 00 : carton blanc, temps mort + analyses situations vidéo pour D1 / D2 + Féminines ;
- 10 H 00 : Test physique pour catégories Jeunes, D3, D4 ;
- 11 H 00 : Interventions UNAF, Remise des écussons, remise des récompenses, interventions diverses ;
- 11 H 45 : Émargement, fin de matinée ;
- 11 h 45 / 12 h 15 : pot de l'amitié (offert par l'UNAF) ;
- 12 h 15 : Repas ;
- 13 h 30 : Modification lois du jeu, rappels désignations ;
- 14 h 15 / 15 h 30 : Rappels administratifs ;
- 15 h 30 : Questions diverses ;
- 16 H 00 : Émargement, fin du stage.

Tests physiques :

- Un arbitre sera désigné dans sa catégorie s'il réussit le test physique de sa catégorie ;
- En cas d'échec, il officiera dans la catégorie où il a validé le test ;
- Si échec au test D3, il officiera en D4 ;
- En cas d'absence au stage, l'arbitre officiera en D3 ;
- Pour les jeunes : Possibilité d'être désignés sur des rencontres de ligue (au centre ou comme AA) si le test physique est validé, en cas d'échec ou d'absence, le jeune « arbitre » sera désigné sur des rencontres district.

Formation initiale :

- Date formation district : 3 / 4 octobre – 10 / 11 octobre et 18 octobre ;
- La partie terrain se fera sur les installations de CHADRAC, les deux samedi matin ;
- Réunion ce vendredi pour s'approprier la nouvelle formule ;
- Repas : Voir avec Le Majestic ;
- Pour l'instant : 8 inscrits (2 adultes pour le puy, 1 pour Aiguilhe, 1 pour Venteuges (D5), 2 jeunes pour Monistrol, 1 Langeac, 1 Velay FC).

Formation Ligue :

- Fonctionnement comme l'an dernier en relation avec les 3 autres districts auvergnats. Début de la formation le 17 octobre ;
- 16 arbitres sont intéressés pour l'instant, dont certains ayant déjà suivi la formation l'an dernier.

Désignations séniors :

- Rappel à tous les arbitres séniors, afin que Dominique puisse faire au mieux : les Indisponibilités doivent être saisies 18 jours avant la date votre indisponibilité.
- Soucis avec la ligue pour désigner les AA R3. La nouvelle CRA souhaite que les AA sur matchs soient « neutres » sauf pour les derbys. Cela pose quelques soucis, car le système de désignations est un peu « obsolète ».

Désignations des jeunes :

- Beaucoup de jeunes arbitres (voir tous) sont joueurs et arbitres : Les arbitres « jeunes » doivent saisir les indisponibilités le lundi soir pour les rencontres du week-end qui arrivent. A eux de gérer au mieux leurs emplois du temps et de se rapprocher de leurs éducateurs / clubs pour connaître le jour où ils jouent.
- Petit rappel : Un arbitre jeune doit faire **15 matchs** pour couvrir son club.

Classements arbitres district :

- En attente des tests physiques, pour l'instant rien ne change pour les D1 et D2
- Jeunes ayant + de 22 ans au 1^{er} janvier 2026 :

Extrait du statut de l'arbitrage :

Est « Jeune arbitre », tout arbitre âgé de 15 à 22 ans au 1er janvier de la saison, ayant satisfait aux examens et contrôles réglementaires.

Les arbitres concernés (nés en 2003) sont intégrés à la catégorie D3.

Observations :

Les groupes seront constitués en prenant en compte sans ordre de priorité : les classements de l'an dernier, les domiciles des observateurs et les domiciles des arbitres (comme la saison dernière).

Les groupes seront validés en fonction des résultats aux tests physiques.

Observateurs en D1 et ou D2 : FABRE – ROBERT – FOURNAT – CHALLET – MORELLO – FALCON

Contacts pris avec plusieurs potentiels observateurs : 2 ont refusé, 1 en attente de son retour.

Début des observations : **Fin septembre 2025**

Création d'un groupe « promotionnel » en D3 à l'issue de la première observation, ce groupe sera constitué par les membres de la CDA + les observateurs des arbitres.

Stage des observateurs : stage un samedi matin au district, date encore à définir. Seront convoqués les observateurs district + les arbitres ligue souhaitant faire des observations + les arbitres D1 ou D2 souhaitant aussi faire des observations.

Gestion drapeaux bips : Ils sont mis à disposition des arbitres de ligue (Jeunes ou seniors) lors des observations. Un mail doit être fait pour les réserver. Merci de venir les chercher au district et de les ramener rapidement, il n'est pas normal qu'un arbitre garde les drapeaux + de 1 mois.

Effectif : 140 arbitres ont fait les démarches pour demander leur licence, seulement 116 sont désignables (dont deux arbitres D5). Certains ne peuvent pas encore officier, ils sont dans l'attente de la validation de la partie médicale.

Commission éthique : Cette commission doit recenser les matchs « à risque » et éventuellement décider du port de la caméra par l'arbitre désigné.

Un élu du district s'occupe d'emmener et récupérer la caméra.

Les clubs + l'arbitre sont avertis de la mesure.

Contrôle des FMI : Les FMI sont « consultés » tous les débuts de semaine. En ce début de saison, une attention particulière sera portée sur les « carton blanc » aux éducateurs et sur les rencontres où l'arbitre devra sortir un carton « violet » (match mis en pause durant un certain laps de temps).

En cas d'absence injustifiée d'un arbitre sur sa rencontre, son club recevra un mail.

Dossiers médicaux : Certains arbitres n'ont pas encore fait le nécessaire, pour rappel, il ne faut pas l'envoyer à la CDA, ou au district, il faut l'envoyer au médecin du district (voir mail au début du PV)

Formation des gestes qui sauvent : Volonté du district que tous les arbitres soient formés d'ici le 31 décembre. Des formations seront proposées courant octobre.

Statut de l'arbitrage : Lors d'un changement de club d'un arbitre, il est rappelé : que le nouveau club doit payer des droits de mutations à hauteur de 500 € et que l'arbitre couvrira sous réserve qu'il continue l'arbitrage son nouveau club l'année N + 5.